



CONSULTATIONS PRÉ-BUDGÉTAIRES - BUDGET 2020

Mémoire présenté à la

**Commission sur les finances et
l'administration**

par la COALITION CLIMAT MONTRÉAL

Le 17 avril 2019

Ce document a été rédigé par :

*FRANCE LEVERT
JEAN-FRANÇOIS BOISVERT*

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

La Coalition Climat Montréal regroupe des citoyens et organismes convaincus de l'urgence d'agir face aux changements climatiques. Elle vise la neutralité carbone pour Montréal d'ici 2042. L'atteinte d'un tel objectif exigera des efforts considérables ainsi que des changements majeurs dans plusieurs secteurs d'activités dont les principaux sont l'aménagement, le transport et l'habitation, ainsi que dans les normes sociales, les habitudes et les modes de vie des citoyens.

Dans cet esprit, les signataires de la Déclaration adoptée par la Coalition Climat Montréal demandent à la Ville de Montréal et à la collectivité montréalaise d'être exemplaires et d'entreprendre des actions concrètes, ambitieuses et réalisables afin de garantir l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2042, date du 400^{ième} anniversaire de la Ville de Montréal. Pour réaliser ce grand but, l'organisme prône en outre l'adoption d'un « budget carbone » visant une décarbonisation rapide de l'économie ainsi que l'application à tout projet sur le territoire montréalais d'un « test climat » évaluant les émissions de GES de l'ensemble de son cycle de vie, et cela au sein de démarches de démocratie participative. Pour plus de détails, voir <http://coalitionclimatmtl.org/fr/declaration/>

Pour nous joindre : contact@coalitionclimatmtl.org

La participation citoyenne étant l'un des quatre piliers d'action de la Coalition Climat Montréal, nous saluons le fait que la Ville de Montréal tienne cette consultation pré-budgétaire et l'en remercions. Cet exercice est important, et nous souhaitons qu'il demeure partie du processus budgétaire régulier et que de nombreux citoyens et organismes y prennent part.

A) L'équilibre budgétaire: les grands défis

1) Proposez-vous d'autres pistes d'optimisation de ses ressources que la Ville n'aurait pas envisagées ? Ou est-ce qu'il y aurait lieu de revoir différemment l'offre de service de certaines activités ?

La réflexion actuelle semble se faire essentiellement dans une perspective de maintien des affaires, c'est à dire en prenant pour acquis que les contextes social, économique et environnemental demeureront relativement inchangés au cours des prochaines années. Or ce n'est pas le cas : les changements climatiques amèneront des bouleversements importants, qui auront des conséquences notables sur les activités de la ville. On pense tout d'abord aux événements climatiques extrêmes : inondation, sécheresse, canicule, tempête, verglas, épisode de gel-dégel..., qui se feront plus fréquents et plus dévastateurs. Ces événements auront assurément un impact sur les dépenses de la ville. Il faudra ainsi consacrer des sommes plus importantes pour l'adaptation aux changements climatiques et pour les conséquences des catastrophes naturelles. Comme l'assiette fiscale n'est pas infinie, cet argent devra fort probablement être soustrait d'autres postes budgétaires. On sera donc devant un difficile exercice d'attribution des budgets, qui forcera à choisir où couper ; cela nous apparaît comme l'un des plus grands défis des futurs exercices budgétaires. Comme nous le verrons plus loin, cet arbitrage devra se faire le plus démocratiquement possible.

2) Afin de régler le défi d'équilibre budgétaire montréalais et dans le contexte de la négociation d'un nouveau pacte fiscal avec le gouvernement du Québec, quels types de transferts supplémentaires devraient être envisagés ? Y aurait-il d'autres mécanismes d'appui que la Ville devrait envisager ?

3) Compte tenu du défi systémique d'écart entre la croissance naturelle des dépenses et celle des revenus, la Ville devrait-elle mener une réflexion sur le calcul de l'indexation des charges fiscales ?

Devant la croissance de ses dépenses, l'administration municipale est évidemment tentée d'augmenter son assiette fiscale en encourageant le développement immobilier sur son territoire. Or on ne peut désormais plus promouvoir une croissance à tout prix, car si celle-ci peut sembler une solution pour accroître les revenus de la ville, elle est aussi, dans bien des cas, la source des problèmes environnementaux, comme les émissions de GES et l'épuisement des ressources. Nous recommandons donc que tout le développement se fasse en respect d'un budget carbone adopté pour la ville et que les projets soient soumis à un test climat rigoureux.

Pour ne plus dépendre uniquement de la croissance du parc immobilier et des taxes foncières, d'autres sources de revenus doivent être envisagées. Une option souvent discutée est d'obtenir du gouvernement provincial que des points de la taxe de vente puissent être versés aux municipalités. Nous appuyons cette approche, mais avec un bémol : si l'activité économique vient à décroître, et nous croyons que cela adviendra tôt ou tard, il en sera de même des revenus. Il apparaît donc prudent de commencer à prévoir, sur un horizon à moyen terme, un fonctionnement avec un budget décroissant.

B) Investissements dans les infrastructures et la gestion de la dette : avenues, solutions et incidences

1) Afin de respecter la limite convenue du ratio d'endettement, fixée à 100%, est-ce que la Ville devrait privilégier:

une augmentation du paiement au comptant des dépenses en immobilisations, tout en maintenant la cadence des travaux de rattrapage du déficit d'entretien des actifs?

ou une diminution de la cadence des travaux de rattrapage du déficit d'entretien des actifs, tout en maintenant la stratégie de paiement au comptant des dépenses en immobilisations?

Pour les travaux en lien avec la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, comme par exemple le développement du réseau de transport en commun et la gestion

de l'eau, la cadence doit non seulement être maintenue mais même accélérée. Cela sera rendu possible en réduisant proportionnellement les autres dépenses d'immobilisation. Pour répartir les dépenses, nous suggérons qu'un test climat soit appliqué pour chaque projet. Ceux qui le rencontrent seront priorités, les autres seront retardés ou même carrément mis de côté.

2) Afin de soutenir les investissements incontournables en immobilisations pour, par exemple, les infrastructures de la voirie et de l'eau, serait-il opportun de demander des transferts supplémentaires aux gouvernements supérieurs? Y aurait-il d'autres mécanismes d'appui que la Ville devrait envisager?

Assurément. La transition énergétique et écologique doit être entreprise dès maintenant, et cela demandera des investissements importants.

Par exemple, pour réaliser rapidement les travaux nécessaires afin d'augmenter l'offre de transport en commun, la Ville de Montréal doit aller chercher des fonds auprès des gouvernements provincial et fédéral. La réduction de nos émissions de GES doit être notre priorité, et les fonds publics (e.g. Infrastructures Canada, Fonds Vert) devraient en premier lieu y être consacrés.

3) Compte tenu du nouveau contexte de développement en transport collectif et le rattrapage nécessaire dans l'entretien des actifs, est-ce que la Ville de Montréal devrait modifier sa Politique de gestion de la dette ? Si oui, quelles en seraient les conditions ?

Il y a urgence climatique ! L'action ne doit pas être retardée en raison de politique de gestion de la dette. Si l'on n'agit pas maintenant, nous aurons dans 10 ou 20 ans des problèmes beaucoup plus graves qu'un déséquilibre budgétaire.

C) Vers un budget participatif

1) Comment les projets devraient-ils être choisis ?

Considérant les enjeux budgétaires que les changements climatiques amèneront, il apparaît essentiel d'impliquer les citoyens dans les décisions, parfois difficiles, qui

devront éventuellement être prises. L'instauration de budgets participatifs est donc nécessaire à nos yeux.

Les projets seraient soumis et choisis par vote par tous les citoyens. L'appel de propositions sera ouvert à tous, mais un comité formé de citoyens et de représentants de l'administration municipale (élus et fonctionnaires) fera une pré-sélection parmi celles-ci, pour assurer qu'elles rencontrent les critères d'admissibilité.

Afin de susciter et maintenir la participation, des comités citoyens devraient être formés dans les arrondissements. Ils auraient entre autres pour rôle de promouvoir la démarche et d'en assurer le suivi.

2) Quels pourraient être les critères d'admissibilité d'un projet proposé pour le budget participatif ?

2a) L'échelle du projet (arrondissements ou Ville) ?

2b) Sa conformité à des principes spécifiques comme l'accessibilité universelle, le développement durable ou autre ?

2c) Devrait-il y avoir des thématiques spécifiques ?

a) Nous proposons de prévoir des budgets pour des projets à réaliser au niveau des arrondissements, qui seraient choisis par citoyens de chacun de ceux-ci, mais aussi de prévoir un montant pour des projets touchant l'ensemble de la ville et dont l'utilisation serait déterminée par l'ensemble des Montréalais.

b) Les projets devraient se conformer à un cadre de sélection basé sur des enjeux spécifiques et prioritaires : action climatique, préservation de l'environnement, équité sociale, qualité de vie.

c) Il serait bon de définir des thèmes spécifiques, pour guider les propositions, mais sans que cela ne soit trop contraignant. Par exemple, s'il y a 5 thèmes, on ne doit pas nécessairement diviser l'enveloppe en 5 portions égales.

3) Quel est le type d'accompagnement qui devrait être offert par la Ville aux groupes, aux citoyennes et aux citoyens ?

Dans un premier temps, il est important que l'administration municipale mette à la disposition des citoyens l'information nécessaire sur les enjeux budgétaires et sur les

mécanismes de participation.

Elle devra aussi favoriser la formation de groupes citoyens dans les différents arrondissements de la ville, entre autres en leur offrant un minimum de support : accès aux données requises, lieu de rencontre, séance d'information sur le processus budgétaire, outil (par exemple une plateforme Web) pour la soumission, l'évaluation et la sélection de propositions.

4) Quels genres de projets pourraient être réalisés dans le cadre d'un budget participatif ?

Nous croyons qu'il faudra prioriser les projets qui augmenteront la résilience des communautés et qui permettront de maintenir une certaine qualité de vie pour les citoyens. À titre d'exemple : jardin collectif, forêt nourricière, atelier communautaire, bibliothèque d'outils, lieu de rencontre et d'échange, aménagement et verdissement...

D) L'écofiscalité

1) Êtes-vous d'accord avec l'introduction progressive de mesures écofiscales pour inciter à la consommation responsable de l'eau ? Si oui :

1a) Est-ce que ces mesures devraient être de la même ampleur pour les propriétaires non résidentiels que pour les propriétaires résidentiels ?

1b) Est-ce qu'une taxe sur les utilisations récréatives de l'eau ou autres qu'essentielles, sur les piscines par exemple, devrait être envisagée ?

1c) Est-ce que ces mesures écofiscales devraient prendre en compte des caractéristiques du cadre bâti, par exemple en encourageant la construction de toitures vertes et en décourageant la construction de grandes surfaces imperméables (toitures, stationnements, etc.) ?

Nous sommes d'accord avec l'introduction progressive de mesures écofiscales pour inciter à la consommation responsable de l'eau.

a) Ces mesures devraient être adaptées à chaque type de propriétaires et proportionnelles au volume et au type d'utilisation.

b) Toute utilisation qui dépasse un certain niveau, correspondant aux besoins de base normaux d'un ménage (cuisine, lavage, douche, bain, etc.), devrait être taxée. Par exemple, remplir une piscine devrait entraîner un coût.

c) Oui, mais seulement si les mesures écofiscales ont un impact significatif sur la consommation de ressources et d'énergies ainsi que sur les émissions de gaz à effet de serre.

2) Hormis la question de l'eau potable, quels autres exemples de mesures d'écofiscalité dans le domaine municipal devrait-on prendre en compte ou étudier plus en profondeur?

L'**écofiscalité** vise à corriger les signaux de prix du marché afin de soutenir les activités économiques et sociales souhaitées (création d'emplois, investissement, innovation) au détriment des activités non désirées (GES, pollution de l'air et de l'eau, etc.). Il peut s'agir de lutter contre la congestion automobile au moyen de frais d'utilisation des routes ou encore de facturer, en fonction des quantités consommées ou émises, les coûts de traitement des eaux usées ou des déchets.

Les mesures d'écofiscalité figurent parmi les solutions à envisager pour favoriser un aménagement durable du territoire. Tel que le rappelle la Commission de l'écofiscalité du Canada[1], la plupart des sources de pollution, comme les déchets, les eaux usées ou les sols contaminés, sont sous la responsabilité des villes et des provinces qui auraient tout intérêt à compter l'écofiscalité au nombre de leurs pratiques. Le gouvernement du Québec a ainsi mandaté une commission pour examiner ces questions et a publié fin 2017 le document de référence «Le recours à l'écofiscalité, Principes d'application»[2].

Une bonne politique environnementale est une bonne politique économique[4]

Des mesures d'écofiscalité ont fait leurs preuves dans de différents endroits et trouvent leur financement à l'intérieur même du cadre ainsi défini :

- à **Londres**, la circulation automobile a baissé de 36 % en 10 ans dans l'un des quartiers les plus fréquentés à la suite de l'instauration d'un péage routier;

- dans tout le **Royaume-Uni**, de nouvelles politiques écofiscales sur les déchets solides ont fait diminuer de 40 % les quantités enfouies;
- en **Colombie-Britannique**, depuis que la taxe sur le carbone a été instaurée, en 2008, la consommation de carburant a baissé de 16 %, alors qu'elle a augmenté de 3 % au Canada;
- **Programme de compensation des GES de la Ville de Laval** : depuis 2011, la Ville de Laval a lancé un programme de compensation des gaz à effet de serre (GES) visant à contribuer à réduire les émissions de GES sur le territoire lavallois et à financer des initiatives de réduction. Ainsi, tout promoteur ou constructeur de projets résidentiels, commerciaux et industriels verse désormais une compensation financière selon la superficie développée basée sur une méthode rigoureuse d'évaluation des émissions de GES - révisée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton - liées notamment aux travaux d'infrastructures et aux déplacements de la main-d'œuvre. Ainsi, Laval – en vertu des pouvoirs octroyés par la Loi sur les compétences municipales (art. 4 et 19) et la Loi sur la fiscalité municipale (art. 244.2 et 244.3) – a mis en place un nouveau règlement l'habilitant à tarifer (tarification carbone) les promoteurs immobiliers. Les sommes recueillies sont accumulées dans une réserve dédiée à financer des projets générant des réductions des émissions de GES. Cette réserve est dédiée exclusivement au financement de projets ou d'initiatives de réductions des émissions de GES tout en favorisant des changements de comportement dont la mobilité durable. Depuis 2017, la Ville de Laval a ainsi dépensé près de 850 000 \$ pour les projets suivants:
 - subventions citoyennes pouvant atteindre 1 000 \$ pour la conversion d'un système de chauffage résidentiel au mazout vers un système utilisant une source d'énergie renouvelable;
 - subventions citoyennes de 400 \$ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique et de 2 000 \$ pour l'achat d'un véhicule entièrement électrique.

Il faut par ailleurs encourager les éléments ayant une incidence environnementale positive, par exemple en réduisant les émissions de GES ou en permettant des économies d'énergie et décourager ceux ayant une incidence négative (principe de bonus / malus) . Pour cela, il faut avoir des normes précises sur les éléments significatifs : système de chauffage / climatisation, isolation, matériaux (cycle de vie).

Montréal, les arrondissements, municipalités et instances locales sont en première ligne de la transition vers des collectivités durables. L'écofiscalité offre des possibilités qui ne peuvent être négligées ou reportées indéfiniment si ses responsables sont sérieux dans leurs engagements environnementaux et vers la durabilité que ce soit en matière de gestion responsable de l'eau, de lutte aux changements climatiques et à la pollution atmosphérique, de protection de la biodiversité, par exemple. [5]

[1] <https://ecofiscal.ca/fr/>

[2] http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_RecoursEcofiscalite.pdf

[3] Valérie Borde, *Oui aux taxes vertes*, L'actualité, 24 mars 2017

[4] Commission de l'écofiscalité du Canada, *Une vision intelligente, concrète et intelligente, Des choix canadiens pour une plus grande prospérité économique et environnementale*, Novembre 2014.

[5] Desrosiers Éric, *Étude de l'OCDE, Les taxes sur la pollution sont trop basses*, Journal *Le Devoir*, 15 février 2018

E) Les effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2020-2021-2022 sur les charges fiscales

1) Est-ce que la Ville de Montréal doit poursuivre l'utilisation de la mesure de l'étalement de la variation des valeurs foncières à la suite du dépôt du rôle 2020-2021-2022 ?

La Ville de Montréal doit poursuivre l'utilisation de la mesure de l'étalement de la variation des valeurs foncières à la suite du dépôt du rôle 2020-2021-2022.

2) Est-ce que la fiscalité montréalaise devrait inclure des mesures plus progressives afin d'améliorer l'équité

fiscale pour certains contribuables à revenus modestes, comme les personnes âgées qui ont des revenus fixes, les locataires de logements privés abordables, les coopératives et les OBNL d'habitation, etc. ? Si oui, quelles mesures proposez-vous ?

Le niveau de taxe devrait être lié à la capacité de payer des propriétaires. Souvent, les gens retraités voient la valeur de leur propriété et par conséquent leurs taxes augmenter plus vite que leur revenu. Certains n'ont alors plus les moyens de conserver leur maison. Des mesures devraient leur permettre de demeurer chez eux. On pourrait ainsi leur offrir une réduction d'impôt foncier ou bien un report partiel de celui-ci : un certain pourcentage serait déduit chaque année et s'accumulerait jusqu'à la vente de la maison, où alors il devrait être remboursé.

Aussi, pour rendre le logement et la propriété plus accessible aux gens à faible revenu, pour des questions d'équité sociale, mais aussi pour limiter l'étalement urbain (les gens à plus faible revenu vont souvent s'établir en banlieue éloignée, car les maisons y sont moins chères), nous suggérons de mettre en place des mesures d'allègement fiscal favorisant les formes alternatives de propriété : coop, OBNL et fiducie foncières communautaires.